Taxe d'apprentissage 2016

VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE À COLIBRE car…

- Vous avez reçu un stagiaire de notre formation ou de notre institut au cours des années précédentes, vous en avez apprécié les qualités.
- Vous avez recruté un de nos anciens étudiants
- Vous êtes un professionnel impliqué dans le secteur de la communication ou du logiciel libre, et vous désirez promouvoir notre approche originale des métiers de communicant.
- Votre entreprise est soumise à la taxe d'apprentissage et comme vous le savez, la taxe d'apprentissage est le SEUL impôt dont vous pouvez choisir le(s) destinataire(s).

La date limite de versement de la taxe d'apprentissage est fixée au **29 février 2016**.

Vous devez dès à présent **indiquer à votre cabinet d'expertise comptable ou à votre organisme collecteur quels sont les bénéficiaires de cette taxe**. À défaut, la taxe sera versée au trésor public. Vous perdrez ainsi le seul avantage de cet impôt : le choix des formations que vous souhaitez soutenir, car elles contribuent à former vos futurs collaborateurs.

LA LUP COMMUNICATION, LOGICIELS LIBRES ET SOURCES OUVERTES (alias CoLibre) N° Agrément : **5804**

La licence CoLibre est ouverte depuis la rentrée 2007. Elle a pour objectif de former aux métiers de la communication avec comme singularité, l'utilisation de solutions logicielles libres pour conduire, réaliser et diffuser des actions de communication. Cette licence innove en étant la première formation professionnelle non informaticienne à intégrer des outils libres à des pratiques professionnelles. Elle forme ainsi des professionnels de la communication qui ont pour vocation à s'intégrer dans des contextes où le logiciel libre offre des opportunités d'utilisation pour des raisons d'économie, de fiabilité, de qualité, d'ouverture et d'éthique.
Pour la première année depuis sa création, la licence CoLibre peut est destinataire de la taxe d'apprentissage.
Cette année la licence accueille 18 étudiants et étudiantes qui feront leur stage dans différents secteurs qui représentent bien la vocation du diplôme (Médiathèque, Agence de communication, SSLL, Web Agency, Services de communications dans l'industrie et les collectivités territoriales, organismes de formation…).
La taxe professionnelle collectée nous permettra de développer une approche individualisée des parcours de formation afin d'approfondir les compétences individuelles de chacun de nos étudiants, notamment en ouvrant des ateliers par petits groupes sur des pratiques très spécialisées (vidéo, traitement du son, de l'image, PAO, gestion des ressources humaines, développement logiciel…).

A PROPOS DE l'ICOM

Créé en 1988, l'Institut de la communication – ICOM – accueille et forme tous les ans plusieurs dizaines d'étudiants dans le cadre de ses formations professionnalisantes. De niveau Licence et Master, ces formations reconnues et agréées par l'État sont spécialisées dans les secteurs de la communication et de l'informatique : communication internet, communication des organisations privées et publiques, édition électronique, communication solidaire et humanitaire, jeu vidéo, intégration multimédia, logiciel libre, etc. La qualité de ces formations et le succès de nos étudiants reposent sur l'implication de toute l'équipe pédagogique mais aussi sur le soutien et l'engagement à nos côtés de nombreux partenaires privés qui nous renouvellent leur confiance tous les ans et qui permettent à nos étudiants de s'intégrer professionnellement.

Nous les sollicitons une nouvelle fois pour qu'au moyen de la taxe d'apprentissage, l'ICOM continue à offrir un accueil et des équipements de qualité, favorisant la professionnalisation de nos étudiants et l'excellence de leurs futurs salariés.

Code UAI de l'ICOM pour flécher le reversement de la taxe d'apprentissage : 0693410G

http://icom.univ-lyon2.fr

CONTACTS

Vous avez la possibilité de soutenir notre projet pédagogique, n'hésitez pas à nous contacter :

M Vincent Mabillot, responsable de la formation
Vincent.Mabillot@univ-lyon2.fr – Tél. 04.78.77.30.13

M Éric Pons, Chef des services administratifs et financiers,
eric.pons@univ-lyon2.fr - Tel. 04.78.77.26.78

Me Laurence Saliva, responsable de l'antenne financière,
laurence.saliva@univ-lyon2.fr - Tel. 04.78.77.24.38

ICOM – Université Lyon 2 - ICOM
5, avenue Pierre Mendès-France 69676 Bron

COMMENT VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE À COLIBRE ?

1. Contactez votre organisme collecteur (O.C.T.A)
2. Adressez vos éléments de paiement à votre organisme collecteur avant la fin du mois de février
3. Précisez impérativement dans le versement que la taxe est attribuée à l'ICOM – Université Lyon 2 (**code UAI : 0693410G)** et indiquer le(s) diplôme(s) que vous soutenez en rappelant intitulé et numéro d'agrément **(pour CoLibre : « ACTIVITES ET TECHNIQUES DE COMMUNICATION SPE COMMUNICATION LOGICIELS LIBRES ET SOURCES OUVERTES » (Code RNCP : 5804)**
4. Informez le responsable de diplôme de votre versement (coordonnées ci-dessus) afin que nous puissions suivre le bon déroulement de l'opération et que nous puissions

promouvoir votre soutien à notre formation.